



Suicide de Christine Renon : ne laissons pas le travail nous tuer ! Rassemblements jeudi 3 octobre

L'administration est pleinement responsable du suicide de Christine Renon dans son école à Pantin. Dans ces lettres, elle pointe l'autoritarisme, l'infantilisation, l'humiliation, l'intimidation, les pressions hiérarchiques qui affectent le travail des personnels et dégradent les conditions de travail. Le management tue dans l'Éducation nationale, comme à France Télécom ou à la SNCF.

La marche forcée de réformes rejetées par la profession dans la rue comme dans les instances paritaires ministérielles, académiques ou départementales, contraint de nombreux collègues à mettre en oeuvre sous la pression hiérarchique des mesures qui heurtent leur professionnalité, voire qui bafouent leurs valeurs humaines et professionnelles.

L'institution est responsable.

Il faut des réponses concrètes pour garantir la santé, l'intégrité morale et physique des personnels.

En Seine-Saint-Denis, un CHSCT départemental extraordinaire aura lieu jeudi 3 octobre à 14h afin qu'une enquête soit menée par les représentant-e-s du personnel pour établir le lien entre la mort de notre collègue et ses conditions de travail et exiger des vraies mesures de prévention et de protection de la part de la hiérarchie.

L'intersyndicale du 93 appelle à la grève et à un rassemblement ce jour-là.

Partout en France, les collègues témoignent de leur émotion et de leur révolte face à cette situation inacceptable et des initiatives diverses (grèves, rassemblements) auront lieu.

**A LA MÉMOIRE DE CHRISTINE RENON ET POUR QUE SON GESTE N'AIT PAS
ÉTÉ FAIT EN VAIN, RASSEMBLONS-NOUS DEVANT
L'INSPECTION ACADÉMIQUE DE TOULON,
RUE MONTEBELLO,
POUR EXPRIMER NOS REVENDICATIONS CE
JEUDI 03 OCTOBRE A PARTIR DE 17H**

Nous exigeons du Ministre :

- le retrait des contre réformes en cours
- que cesse la mise en place d'organisations du travail pathogènes et demande de réelles mesures de prévention et de protection des personnels afin d'éviter que ce drame se reproduise encore. - que chaque suicide soit porté sans délai à la connaissance d'un CHSCT et des organisations, - que les visites médicales de préventions doivent avoir lieu tous les 5 ans.